

Motion 2-2025 pour un développement harmonieux de la commune de Pully

Actuellement le développement urbanistique de notre commune se réalise de manière sectorielle. Tous les projets présentés à ce jour soulèvent de nombreuses interrogations de la part des propriétaires des parcelles voisines. Ces derniers déposent régulièrement des oppositions, face à des densifications qu'ils jugent incompréhensibles et incohérentes avec l'environnement existant.

Pourquoi favoriser une densification partielle, projet par projet, sans vision d'ensemble ? Par ailleurs, lors de séances publiques liées aux préavis municipaux, de nombreux amendements sont demandés, modifiant profondément les projets initiaux et leur faisant parfois perdre toute cohérence.

Aujourd'hui, plusieurs plans partiels d'affectation (PPA), sont juridiquement bloqués, suite à des recours de propriétaires voisins. Cette situation met en évidence l'absence d'une stratégie urbanistique globale.

Comment planifier efficacement l'urbanisation de notre commune sans l'élaboration préalable d'un Plan Directeur Communal (PDCCom), basé sur une consultation élargie de tous les partenaires concernés : sociétés sportives, sociétés locales, entreprises, sociétés de développement de quartier, commerces, établissements publics et habitants du secteur.

Un PDCCom, une fois adopté, doit logiquement être suivi de l'élaboration ou de la révision du PACom (Plan d'Affectation Communal) et de son règlement (RPACom), afin de garantir une densification cohérente et réglementaire pour l'ensemble de territoire communal. Cela permettrait aux propriétaires de toutes les parcelles de Pully de bénéficier d'une vision claire et équitable du développement à venir.

Nous demandons donc à la Municipalité :

D'établir un calendrier précis pour l'élaboration du PDCCom, ainsi que pour la mise à jour PACom et du RPACom

Pully le 24 mars 2025

Jean-Marc Duvoisin

Roland du Bois _____